

## **Télétravail en Ile-de-France : préparons ensemble la révolution de demain !**

Le monde du travail est à l'aube d'une nouvelle ère. La crise sanitaire a provoqué de tels bouleversements qu'il semble désormais impossible de revenir en arrière. Elle a été, entre autres, un accélérateur du télétravail. Avant le confinement, 8% des entreprises avaient développé le télétravail pour plus de 25% de leurs salariés. Avec le confinement, elles étaient 84%<sup>1</sup> !

### **Protéger le dialogue social**

Les partenaires sociaux ont signé un nouvel accord national interprofessionnel (ANI) relatif au télétravail. C'est une étape décisive, car l'avenir du télétravail doit prioritairement se construire par le dialogue social ! La mise en œuvre réussie du télétravail ne reposera pas sur une loi rigide et uniforme. Elle se fondera sur les grands repères définis par les partenaires sociaux au niveau national, débouchant autant que possible sur des accords négociés, au niveau des branches et/ou des entreprises, qui tiennent compte des problématiques territoriales. Pour nous, en-dehors de circonstances exceptionnelles, le télétravail ne peut être imposé, mais doit au contraire reposer sur le volontariat du salarié et la situation de l'entreprise. Le maintien du lien physique avec l'entreprise, comme la préservation de la santé des salariés sont, en effet, indispensables. Parce que le télétravail ne se décrète pas, il est essentiel que les salariés, les dirigeants d'entreprises, petites ou grandes, ainsi que les managers soient pleinement formés à cette nouvelle organisation du travail. Quant au dialogue social, sa place doit être confirmée au sein de l'entreprise.

### **Le télétravail doit être équilibré**

Le télétravail « d'urgence », 5 jours sur 5, souvent contraint et permanent, s'il permet la continuité de l'activité en période de crise, n'est pas viable dans la durée. Il peut générer des troubles musculosquelettiques, ainsi que des risques de démotivation et de désocialisation, d'autant que plus de la moitié des salariés en télétravail sont des primo-télétravailleurs ! Une enquête Opinion Way d'avril 2020 montre que 44 % des employés se sont déclarés en situation de détresse psychologique. Mais le télétravail, lorsqu'il est choisi, limité en jours, encadré et bien accompagné dans les entreprises, peut devenir l'une des normes du travail de demain. Ces dernières années, plusieurs enquêtes ont prouvé ainsi qu'il constitue une source de bien-être, de performance accrue des salariés et un facteur d'attractivité pour les entreprises. Selon l'université Stanford (2015), le télétravail permettrait d'augmenter la productivité des salariés de +13% ! C'est donc à nous, collectivement et en lien avec les employeurs et les représentants du personnel de fixer le bon curseur ! A l'échelle de la Région Île-de-France, nous nous mobilisons pour maintenir l'équilibre socio-économique. En tant que partenaires sociaux responsables, nous travaillons ensemble depuis plusieurs mois à la mise en œuvre d'un télétravail équilibré, souple et source de bien-être dans l'entreprise, favorisant la créativité, l'efficacité, l'épanouissement professionnel et la performance.

### **Accompagner les entreprises**

La Région Île-de-France, premier bassin d'emplois européen, présente des caractéristiques propres qui appellent à repenser notre écosystème local. Ainsi, pour parer à la problématique des mobilités, de l'engorgement des transports, au risque d'isolement lié au télétravail et aux conditions de logement, la solution des espaces de co-working est prometteuse. Elle permet de concilier la réduction du temps de transport, de bonnes conditions matérielles de travail, la préservation du lien social avec d'autres salariés, l'élargissement des bassins d'emploi, le développement de l'économie résidentielle et la revitalisation des territoires de grande couronne en souffrance. Pour les jours de présentiel, il est dans l'intérêt de tous de promouvoir la négociation d'horaires de travail plus souples

---

<sup>1</sup><https://www.andrh.fr/pressemedias/249/cp-le-teletravail-post-covid-vu-par-les-drh->

et flexibles, donnant davantage d'autonomie aux salariés tout en garantissant des objectifs de résultats. La création du « chèque numérique » par la Région Ile-de-France doit toucher toutes les TPE-PME, quelle que soit leur activité, pour développer l'entreprise 4.0.

Nous basculons dans un monde nouveau. Il y a désormais urgence à agir ensemble, Région et partenaires sociaux, pour préparer la révolution de demain ! Nos entreprises et nos emplois en dépendent.

***Béatrice de Lavalette***, Vice-Présidente de la Région Île-de-France en charge du dialogue social

***Bernard Cohen-Hadad***, Président de la CPME Ile-de-France

***Daniel Weizmann***, Président du MEDEF Ile-de-France

***Dominique Métayer***, Président de l'U2P Île-de-France

***Diego Melchior***, Secrétaire général de l'Union régionale CFDT Ile-de-France

***Bernard Hayat***, Président de l'Union régionale CFTC Ile-de-France

***Patrick Aracil***, Secrétaire général de l'Union régionale UNSA Ile-de-France